

DECISION DU MAIRE

N°
108

DATE
5 février 2024

Attribution du marché n°23-102 relatif aux Travaux de reprise et démolition du plancher haut du hall de l'annexe du Château de Villers - 4 lots

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L.2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique et, notamment, les articles R.2123-1 et suivants relatifs à la procédure adaptée,

Vu la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 pour l'accélération et la simplification de l'action publique (ASAP),

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) en date du 22 novembre 2023, annonce n°23-163835 et sur le site achatpublic.com du 22 novembre 2023 au 21 décembre 2023,

Considérant qu'il a été reçu 7 offres,

N° pli	Nom du candidat	N° de lot
1	SARL POULAIN VIVIEN	1
2	TRP	1
3	ETS PATRICK GILLES	2
4	Doublon pli n°5	
5	PLANET ENERGY CONCEPT	4
6	LES JEUNNES BÂTISSEURS ASSOCIES	1
7	SPIE BATIGNOLLES IDF	1

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 25 janvier 2024 :

1 - d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

LOT	CANDIDATS RETENUS	MONTANT HT DE L'OFFRE
LOT 1 : Installation de chantier-curage-démolition-gros œuvre	TRP	58 929 €
LOT 2 : Revêtement de sol-peinture-plâtrerie	ETS PATRICK GILLES	14 480,1 €
LOT 4 : Electricité	PLANET ENERGY CONCEPT	11 388,06 €

2 – de relancer suivant la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence

Lot n°3 relatif à Menuiseries extérieures et intérieures, au motif d'absence d'offres.

DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer les marchés relatifs aux **Travaux de reprise et démolition du plancher haut du hall de l'annexe du Château de Villiers** aux sociétés suivantes et de fixer les dépenses définies comme suit :

LOT / MARCHE	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TOTAL DU MARCHE
23-102 A : Lot 1 Installation de chantier-curage-démolition-gros œuvre	TRP 110 rue de Fontenay 94300 Vincennes	58 929 € HT soit 70 714,8 € TTC
23-102 B : Lot 2 Revêtements de sol-Peinture-Plâtrerie	ETS PATRICK GILLES 65/67 bd Henri-Sellier 92150 Suresnes	14 480,1 € HT soit 17 376,12 € TTC
23-102 D : Lot 4 Electricité	PLANET ENERGY CONCEPT ZA Pavy II 8 rue du Bois Malhais 78640 St Germain de la Grange	11 388,06 € HT soit 13 665,67 € TTC

Article 2 : Le marché est conclu pour une période de 5 mois à compter de la date de réception de la notification.

Article 3 : D'imputer les dépenses de fonctionnement et/ou investissement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature : 2135 - fonction : 324 - n°AP : OP00011.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 14/03/2024